

LE CADRE NATUREL DE LA COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

La commune de La Roquette-sur-Siagne est située dans la basse vallée de la Siagne. Elle s'étend sur la rive gauche de la Siagne, occupant la plaine alluviale, son versant oriental et le revers de celui-ci.

Au sortir de la gorge d'Auribeau, la Siagne débouche à Pégomas dans sa basse vallée alluviale, établie dans la retombée orientale du massif cristallin de Tanneron. Large d'1,5 km et à fond plat, elle présente des versants dissymétriques: le versant droit est plus élevé (jusqu'à 400 m) et plus escarpé que le versant gauche (170 m). A la fin du Tertiaire (crise messinienne, de 5,6 à 5,3 millions d'années) une première vallée est profondément entaillée (jusqu'à - 250 m) dans le substratum. Puis, au gré des variations du niveau de la mer, des phases de remplissage marin et alluvionnaire et de creusement se succèdent jusqu'à l'actuel.

Les ensembles naturels de la commune

Sur le territoire de la commune de La Roquette quatre ensembles naturels peuvent être distingués par leurs caractères géologiques et géographiques, ainsi que par leur végétation. Ils se disposent en bandes successives parallèles à l'axe de la vallée et sont étagés en altitude. Leur modelé, leur sol et leur couvert végétal, déterminent des paysages distincts. Ces facteurs conditionnent également les activités humaines et l'implantation de l'habitat.

Le premier ensemble : la plaine alluviale quaternaire (âge : de 1,75 millions d'années à l'Actuel). La Siagne, après d'anciennes divagations, s'est fixée depuis deux siècles à proximité du versant droit de la vallée. Les sols développés sur des limons argilo-sableux sont très fertiles. C'est là un terroir agricole aux productions variées, tôt mis en valeur par les travaux d'irrigation et qui a fait par le passé la richesse de la commune. Actuellement subsistent des cultures maraîchères et florales mais les friches comme les implantations industrielles gagnent du terrain. L'habitat y est clairsemé en raison des menaces d'inondation (non totalement disparues, voir par exemple, celle récente de Novembre 2011). Il se localise plus volontiers à la limite de la plaine inondable et de l'ensemble collinaire suivant (qui correspond à l'Avenue de la République).

Le deuxième ensemble : les collines pliocènes (ère tertiaire ; âge : de 5,3 à 1,75 millions d'années). Cette suite de collines aux formes molles, dont l'altitude maximale est de 70 m, est adossée à l'escarpement de gneiss de l'ensemble suivant. Au niveau de Dandon toutefois, elle sépare seule les vallées de la Siagne et de la petite Frayère. Elles sont formées de marnes (= argiles calcaires) fossilifères, grises en profondeur et jaunâtres en surface, avec des passées de cailloutis. D'origine marine, elles témoignent de l'envahissement par la mer jusqu'à la cote +100 m de l'ancienne vallée fini-tertiaire creusée dans le substratum, en relation avec l'abaissement à cette époque du niveau de la Méditerranée de 1500 m. Les sols calcaires portent des bois de pins d'Alep et de chêne vert, des cultures en terrasses, avec notamment des oliviers, et des prairies. On y observe ponctuellement le cyprès, arbre emblématique de la commune. Actuellement les espaces végétaux régressent par suite du développement de l'habitat individuel.

Le troisième ensemble : l'échine de gneiss roses du socle ancien (ère primaire; âge : environ 350 millions d'années). C'est là l'extrémité du massif de Tanneron dont les terrains cristallins réapparaissent après l'interruption de la vallée de la Siagne. Ils forment un épaulement à deux pentes : abrupte vers les collines pliocènes qu'il domine d'une centaine de mètres, et plus douce vers l'Est. Il porte les points les plus élevés de la commune et constitue

ainsi une sorte de barrière naturelle entre la Roquette du bas et celle du haut, rendant compte de sa bipolarité.

Ces terrains cristallins, portent une végétation silicicole de type maquis, très différente de celle de type garrigue des deux ensembles qu'ils séparent. On notera notamment, outre les pins maritimes et parasols, la présence du chêne-liège et d'une espèce acclimatée il y a un siècle : le mimosa. Ce terroir laissé jadis à la forêt a vu se développer dans l'après-guerre les cultures de mimosa et d'eucalyptus qui régressent actuellement en raison de la pression immobilière. L'habitat y est dispersé avec de belles et anciennes villas.

Le quatrième ensemble : la couverture calcaire du socle cristallin (ère secondaire ; âge : 250 millions d'années). Ces terrains, formés de strates calcaires surmontant un niveau de grès, recouvrent le socle cristallin à l'Est d'une ligne qui se confond avec le Boulevard du 8 Mai. Ils sont inclinés vers l'Est et s'épaississent dans cette direction. Au-delà de la dépression du vallon du Coudouron (alt. 50 m), qui marque la limite orientale de la commune, ils constituent la colline de Pibonson (alt. 231 m) sur la commune de Mougins. Le village de La Roquette occupe un promontoire entaillé dans les premières assises secondaires qui surmontent le socle. La végétation calcicole originelle donne des garrigues à pin d'Alep et chêne vert, aujourd'hui reliques, remplacées par les cultures en terrasses avec en particulier l'olivier et la vigne, qui elles-mêmes doivent céder la place aux nouvelles constructions.

